

CWS/9/18

ORIGINAL : anglais

DATE : 23 septembre 2021

Comité des normes de l’OMPI (CWS)

**Neuvième session**

**Genève, 1er – 5 novembre 2021**

Proposition d’amélioration des rapports techniques annuels

*Document établi par le Bureau international*

## Rappel

1. À sa septième session tenue en 2019, le CWS a noté une baisse du taux de participation des offices de propriété intellectuelle aux rapports techniques annuels et a demandé des contributions sur les moyens d’améliorer ces rapports techniques annuels. Plusieurs délégations ont fait observer que les informations demandées dans les rapports techniques annuels sont déjà disponibles dans le rapport annuel de leur office. Le CWS a prié le Bureau international d’élaborer une proposition sur la façon d’améliorer les rapports techniques annuels (voir les paragraphes 206 à 208 du document CWS/7/29.)

## Historique

1. Les rapports techniques annuels sont collectés par le Bureau international depuis 1978. La structure de ces rapports, qui a été approuvée par les États membres et est révisée périodiquement, a fait l’objet de révisions approfondies en 1996, 2007-2008 et 2010. Depuis 1998, les rapports techniques annuels sont publiés sur le site Web de l’OMPI.
2. Les rapports techniques annuels étaient destinés à faire plus largement connaître les activités, les plans et les statistiques des offices de propriété intellectuelle. Lorsque les rapports techniques annuels ont été mis en place, les publications en ligne n’existaient pas et l’accès à l’information fournie par les offices de propriété intellectuelle était difficile. En outre, le grand nombre de langues utilisées par les offices dans leurs rapports annuels rendait l’information plus difficile à trouver et à comprendre.
3. L’utilité des rapports techniques annuels a déjà été évaluée par les prédécesseurs du CWS, à savoir le Comité permanent des techniques de l’information (SCIT) et son Groupe de travail sur les normes et la documentation (SDWG). Le recours croissant des offices de propriété intellectuelle à des sites Web pour diffuser des informations signifie qu’un grand nombre d’informations recueillies dans les rapports techniques annuels sont peut-être déjà disponibles sur ces sites Web. Dans une lettre datant de 2003, l’Institut fédéral de la propriété intellectuelle de la Suisse indiquait ce qui suit :

“Après avoir consulté les rapports existants, nous avons constaté que le nombre des États qui remettaient un rapport avait régulièrement diminué ces dernières années et qu’il avait atteint désormais un seuil critique. Il apparaît par ailleurs que l’utilité pratique de ces rapports est très limitée : mis à part leur mention occasionnelle dans la publication *World Patent Information,* ils ne semblent plus guère être utilisés” (voir l’annexe I du document SCIT/SDWG/6/7).

1. En 2005, le Bureau international a présenté, pour examen par le SDWG, une proposition tendant à mettre fin aux rapports techniques annuels en raison de la baisse de la participation des offices et de l’utilité moindre des rapports (voir les paragraphes 5 à 8 du document SCIT/SDWG/6/7). Le SDWG a décidé de créer une équipe d’experts chargée des rapports techniques annuels pour étudier les problèmes et recommander des améliorations (voir les paragraphes 59 à 61 du document SCIT/SDWG/6/11). Cette décision a abouti aux révisions structurelles des rapports techniques annuels en 2007-2008 et en 2010, dernières mises à jour importantes des rapports techniques annuels (voir les paragraphes 47 et 48 du document CWS/1/10).
2. Selon ces documents, les questions actuellement étudiées par le CWS ont déjà été examinées dans le passé. Des changements ont été apportés à plusieurs reprises afin de tenter d’améliorer l’accès, la visibilité et l’utilité des rapports techniques annuels, notamment le passage à la publication en ligne, la collecte par l’intermédiaire du Wiki, l’amélioration de la visibilité des moteurs de recherche et la modification du contenu des rapports techniques annuels. La question est maintenant de savoir si ces changements ont eu un effet positif sur les rapports techniques annuels.

## Situation actuelle

1. En 2021, l’environnement des rapports techniques annuels a beaucoup changé depuis leur création. Les publications en ligne sont devenues courantes et un grand nombre d’offices de propriété intellectuelle publient des rapports annuels contenant une grande partie des informations contenues dans les rapports techniques annuels. Les outils de traduction automatique sont largement disponibles et de plus en plus sophistiqués, ce qui rend les publications plus faciles d’accès pour les locuteurs d’autres langues. Ces facteurs répondent à de nombreux besoins que les rapports techniques annuels étaient censés satisfaire à l’origine.
2. La question qui se pose alors est de savoir dans quelle mesure les rapports techniques annuels ont été utilisés ces dernières années. Si nous constatons une forte demande, cela indique qu’ils peuvent encore répondre à des besoins importants, même s’ils sont différents de leur objectif initial. Si, en revanche, la demande est faible, cela peut indiquer que les rapports techniques annuels ne sont pas aussi utiles qu’ils l’étaient dans le passé. Nous pouvons répondre à cette question en nous appuyant sur des données empiriques provenant, d’une part, des producteurs des rapports techniques annuels (offices de propriété intellectuelle) et, d’autre part, des consommateurs des rapports techniques annuels (utilisateurs finaux).

## Producteurs des rapports techniques annuels

1. Du côté des producteurs, la fourniture de rapports techniques annuels n’a cessé de diminuer au fil des ans. De 1998 à 2001, plus de 50 offices ont, chaque année, fourni des rapports. De 2002 à 2007, 42 offices en moyenne ont fourni des rapports. Ce chiffre est tombé à une moyenne de 31 offices entre 2008 et 2013. De 2014 à 2018, le nombre d’offices n’a cessé de diminuer, passant de 23 en 2014 à seulement 11 en 2018. En 2020, le nombre de rapports techniques annuels est revenu au niveau de 2018, avec seulement 11 offices qui les ont fournis. Le graphique suivant montre le déclin depuis 1998.
2. La légère augmentation du nombre de rapports techniques annuels enregistrée en 2019, avec 18 offices ayant fourni des rapports, constitue une exception à ce modèle. Ces rapports ont été collectés en 2020 pendant la pandémie de COVID-19. L’augmentation enregistrée en 2019 semble être temporaire, la hausse n’ayant pas duré. Le nombre de rapports techniques annuels pour 2020 (fournis en 2021) est retombé à un niveau proche du plancher historique.
3. Selon ces données, la baisse de la participation des offices de propriété intellectuelle semble indiquer que les rapports techniques annuels ne sont pas perçus comme ayant la même importance qu’il y a 20 ans du point de vue des producteurs des rapports techniques annuels (offices de propriété intellectuelle).

## Utilisateurs des rapports techniques annuels

1. Du côté des utilisateurs, les statistiques Web relatives aux consultations des pages dédiées aux rapports techniques annuels présentent un schéma similaire. Le Secrétariat dispose de statistiques Web depuis 2017. Les statistiques pour 2021 sont exclues des calculs, seules les données relatives à une période de sept mois étant disponibles, mais les chiffres obtenus jusqu’ici sont conformes à ceux des années précédentes.
2. Chaque année, le nombre de pages dédiées aux rapports techniques annuels qui sont consultées présente le même schéma. Le graphique ci-après montre le nombre de pages consultées en 2019 pour tous les rapports fournis au cours de l’année indiquée.
3. Au cours de l’année 2019, les rapports techniques annuels de l’année précédente (2018) sont collectés. Ces rapports totalisent, dans les statistiques Web de 2019, le deuxième plus grand nombre de consultations, car les pages sont publiées au milieu de l’année. Les rapports de l’année précédente (2017) totalisent le plus grand nombre de consultations, car ils sont disponibles pour toute l’année 2019 et constituent les rapports les plus récents pour une partie de l’année (jusqu’à la publication des rapports techniques annuels de 2018). Les rapports des années précédentes (2016 à 2014) chutent considérablement au regard du nombre de pages consultées, car les informations deviennent de plus en plus obsolètes.
4. Pour chaque année de statistiques Web dans nos données (2017 à 2020), le schéma est le même. Les rapports techniques annuels sont le plus consultés au cours des deux premières années de publication. Après cela, le nombre de consultations chute rapidement pour devenir presque nul. Le présent document se concentre sur les deux premières années, au cours desquelles les rapports techniques annuels sont le plus consultés. Le graphique ci-après présente le nombre total de pages consultées au cours des deux premières années de publication des rapports (les rapports de 2019 sont exclus car ils ont été publiés en février 2021, de sorte que seules les données sur une période de six mois sont disponibles).

première
année

1. L’année 2018 constitue l’année la plus récente pour laquelle nous disposons de deux années complètes de statistiques Web (pour 2019 et 2020). En 2019, leur première année de publication, l’ensemble des rapports techniques annuels de 2018 comptent au total 105 pages consultées. En 2020, leur deuxième année de publication, l’ensemble des rapports techniques annuels de 2018 comptent au total 265 pages consultées. Cela représente un total de 370 pages consultées au cours des deux premières années de publication. D’autres rapports techniques annuels affichent des totaux similaires pour leurs deux premières années de publication. La répartition entre les consultations de la première et de la deuxième année varie en fonction du moment où les rapports sont publiés au cours de l’année, mais le total sur deux ans reste compris entre 360 et 440.
2. Il ressort de ces données que les rapports techniques annuels enregistrent en moyenne environ 180 consultations par an au cours de leurs deux premières années. Ce chiffre est très faible. À titre de comparaison, le nombre de pages consultées en 2020 pour d’autres contenus liés au CWS est indiqué ci-après :

Page d’accueil de la Section des normes

Circulaire ES 2001

1. La norme ST.3 de l’OMPI sur les codes à deux lettres pour les États et les organisations est la plus consultée, avec environ 30 000 consultations par an. La page d’accueil de la Section des normes, notre page Web la plus populaire, est consultée environ 10 000 fois par an. La norme ST.96 de l’OMPI relative au stockage des données de propriété intellectuelle en XML est également consultée 10 000 fois par an. La norme ST.26 relative aux séquences de nucléotides est consultée plus de 5000 fois par an. Ces articles font partie de nos contenus les plus populaires liés au CWS.
2. À titre de comparaison, même des contenus obsolètes totalisent encore un nombre appréciable de consultations. L’[appendice 3 de la norme ST.9](https://www.wipo.int/export/sites/www/standards/fr/pdf/archives/03-09-02arc2008.pdf), qui a été archivée en 2008 et mise à jour pour la dernière fois en 1996, a encore fait l’objet de 700 consultations en 2020. Une [circulaire en espagnol](https://www.wipo.int/export/sites/www/cws/es/background/circulars/circular/2533.pdf) publiée par le SCIT en 2001 a été consultée 800 fois en 2020. Dans ce contexte, les 180 consultations annuelles en moyenne des rapports techniques annuels sont extrêmement faibles. Il s’agit d’un ordre de grandeur inférieur à celui des contenus même obsolètes.
3. Il convient de souligner que 180 constitue une moyenne pour toutes les pages consacrées aux rapports techniques annuels au cours d’une année donnée. Le nombre de consultations de chaque page de rapport technique annuel est souvent inférieur à 10. Sur les 164 pages de rapports techniques annuels consultées en 2020, seules 15 pages ont été consultées 10 fois ou plus. Quatre-vingt-quinze de ces pages ont été consultées une seule fois pendant toute l’année 2020. Sur 31 rapports techniques annuels soumis en 2018, 22 ont fait l’objet de moins de 10 consultations sur toute l’année 2020. Cela représente moins d’une consultation de ces pages par mois.
4. Cela indique que la plupart des pages de rapports techniques annuels sont très peu consultées. Compte tenu des efforts déployés par les offices de propriété intellectuelle pour rédiger et publier les rapports techniques annuels, il semble que le nombre de consultations ne justifie pas le niveau d’effort actuellement investi par les fournisseurs de rapports techniques annuels.

## Source des consultations

1. Les statistiques Web ne révèlent pas la provenance des consultations des pages. Chaque fois qu’un office de propriété intellectuelle accède à une page de rapport technique annuel pendant qu’il l’établit aux fins de sa publication, la page consultée est enregistrée dans les statistiques Web internes de l’OMPI. Ces pages ne sont pas consultées par les utilisateurs des rapports techniques annuels, mais par l’office qui établit les rapports techniques annuels. Cela augmente le nombre de pages consultées pendant l’année où les rapports techniques annuels sont établis. Il est également fréquent que les offices de propriété intellectuelle consultent leurs rapports techniques annuels précédents au moment de l’établissement d’un nouveau rapport, ce qui gonfle également le nombre de pages consultées en ce qui concerne les rapports techniques annuels de l’année précédente. On ne sait pas dans quelle mesure ces pages consultées par l’office de propriété intellectuelle qui fournit le rapport technique annuel gonflent les chiffres relatifs au nombre de rapports techniques annuels consultés, mais cela pourrait être un facteur important.
2. Par exemple, les rapports techniques annuels de 2019 ont été soumis fin 2020 et publiés en 2021. Bien que les pages n’aient pas été publiées, les statistiques Web de l’OMPI pour 2020 montrent que les pages de rapports techniques annuels de 2019 ont été consultées 112 fois en 2020. Ces consultations n’ont pu provenir que de l’office de propriété intellectuelle qui a soumis le rapport. Étant donné que la plupart des rapports techniques annuels comptent entre 100 et 200 consultations au cours de l’année de publication, il semble que la plupart de ces consultations de pages pourraient provenir de l’office plutôt que des utilisateurs finaux. On ne sait pas d’où proviennent les consultations de pages au cours de la deuxième année suivant la publication d’un rapport technique annuel, mais il est possible qu’un grand nombre d’entre elles proviennent de l’office d’origine qui réexamine son précédent rapport lors de l’établissement de celui de l’année en cours. Par conséquent, le nombre de fois où les rapports techniques annuels sont consultés par des utilisateurs réels est probablement bien inférieur aux chiffres indiqués par les statistiques Web de l’OMPI indiquées plus haut.

## Propositions

1. Sur la base des constatations ci-dessus – disponibilité de l’information dans les rapports annuels et sur les sites Internet des offices de propriété intellectuelle, diminution du nombre de rapports fournis, faible nombre de consultations des rapports – le Bureau international propose les deux options suivantes en ce qui concerne les changements à apporter aux rapports techniques annuels :

1) **Mettre fin aux rapports techniques annuels** – Compte tenu du manque apparent d’intérêt pour les rapports techniques annuels et de leur inutilisation, il conviendrait peut-être de mettre fin à l’établissement de ces rapports. Ils pourraient être supprimés progressivement sur une période de deux ans, ce qui laisserait aux répondants et aux utilisateurs le temps de soulever tout problème potentiel. Au cours de cette période, les rapports publiés resteront disponibles. Au regard du nombre extrêmement faible de rapports fournis en 2021 (seuls six offices de propriété intellectuelle ont répondu), le Bureau international recommande que de nouveaux rapports ne soient plus fournis à partir de 2022. Après la période de suppression progressive, les rapports publiés seront archivés en ligne comme d’autres données historiques.

2) **Simplifier la fourniture des rapports techniques annuels** – Si le CWS décide de poursuivre la fourniture des rapports techniques annuels, le Bureau international propose de simplifier considérablement le processus. Au lieu de demander aux offices de propriété intellectuelle de fournir un texte détaillé sur leurs activités et leurs systèmes, il leur sera plutôt demandé de fournir des liens vers leur site Internet ou leur rapport annuel dans lequel il est possible de trouver les informations figurant sur les questionnaires relatifs aux rapports actuels. Les informations connexes devront, de préférence, être fournies en français, anglais, ou espagnol, dans la mesure du possible. Le wiki dédié aux rapports techniques annuels et le formulaire actuel continueront d’être utilisés, mais des liens seront fournis à la place du texte. Si un office souhaite que les informations le concernant figurent sur le site de l’OMPI plutôt que sur son propre site Web, il pourra fournir un texte en français, anglais ou espagnol en lieu et place des liens.

1. *Le CWS est invité*
	1. *à prendre note du contenu du présent document,*
	2. *à étudier s’il convient d’adopter la proposition n° 1 ou la proposition n° 2 figurant au paragraphe 24, et à se prononcer à cet égard, et*
	3. *s’il est décidé de mettre fin aux rapports techniques annuels, à indiquer s’il convient de considérer la tâche n° 24 comme achevée et de la retirer du programme de travail du CWS.*

[Fin du document]